

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 15 DECEMBRE 2005  
A ESCHEs**

Monsieur Denis VANHOUTTE souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires dans la salle du restaurant scolaire.  
Monsieur le Président remercie le Conseil Municipal de la commune d'Esches pour son accueil chaleureux.

**I – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Denis VANHOUTTE est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

**II – COMPTE RENDU DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE du 24 NOVEMBRE 2005 :**

Le compte rendu du débat d'orientation budgétaire du 24 novembre 2005 ne soulève aucune remarque et est donc adopté à l'unanimité.

**III – COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 24 NOVEMBRE 2005 :**

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 24 novembre 2005 ne soulève aucune remarque et est donc adopté à l'unanimité.

**IV – DECISIONS DU BUREAU DU 7 NOVEMBRE 2005 :**

Le Président présente au Conseil Communautaire les décisions prises lors du bureau du 7 novembre 2005 en vertu de la délégation accordée. Cette présentation ne soulève aucune remarque.

**V – BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE n°2 :**

Monsieur FOURNIER présente la décision modificative n°2 du budget général qui est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 3 754 091 €uros.

Les mouvements en section de fonctionnement s'élèvent à 212 541,44 €uros et correspondent essentiellement à la majoration de 121 500 €uros de la subvention d'équilibre versée au budget annexe « transports » (cette augmentation est due au manque à gagner sur le versement transport suite aux informations erronées fournies par l'URSSAF de l'Oise) et à l'intégration du résultat du budget annexe « Reine Blanche ».

Les mouvements de la section d'investissement d'un montant de 3 541 550 €uros résultent en grande majorité de l'ajustement des crédits de paiement sur les autorisations de programme patrimoine 2005, extension du musée, plateforme

multimodale, voirie, salle multifonctions de Lormaison et aménagements paysagers des abords des églises.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision modificative.

## **VI – BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS » - DECISION MODIFICATIVE n°1 :**

Monsieur FOURNIER présente la décision modificative n°1 du budget annexe « transports » qui est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 131 819,72 €uros uniquement en section d'exploitation. Cette décision modificative s'explique par l'augmentation de la subvention d'équilibre versée par le budget général et par la minoration des recettes attendues du versement transport.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision modificative.

## **VII – BUDGET ANNEXE « PISCINE AQUOISE » - DECISION MODIFICATIVE n°1**

Monsieur FOURNIER présente la décision modificative n°1 du budget annexe « Piscine Aquoise » qui est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 156 420 €uros en section de fonctionnement uniquement. Ces mouvements sont dus à l'inscription de la rémunération du délégataire « Vert Marine », au remboursement d'un trop perçu sur les avances de trésorerie et à l'augmentation des recettes d'exploitation de la piscine.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision modificative.

## **VIII – VOTE DES TAUX**

- taux TEOM :

Monsieur le Président propose de fixer le taux de la TEOM pour l'année 2006 à 12,95 % afin de financer en totalité le coût du service de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Monsieur VASQUEZ émet l'idée qu'il serait souhaitable de ne pas augmenter le taux de TEOM et donc de faire supporter la différence par le budget général.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit du seul impôt payé par les ménages à la Communauté de Communes des Sablons et qu'il ne sert exclusivement qu'à financer le coût du service. Il serait donc anormal que la taxe professionnelle serve à financer ce service.

Monsieur MOREL souhaite connaître le taux de TEOM de l'année 2005. Monsieur le Président lui rappelle que ce taux était de 12,51 % et que le coût par habitant est l'un des plus faibles de l'Oise. L'augmentation proposée est calculée en fonction de l'évolution des bases des valeurs locatives attendue pour l'année 2006.

Monsieur FREMONT rappelle que le tri sélectif avait été mis en place afin d'éviter les augmentations de TEOM.

A ce sujet, Monsieur le Président précise qu'il trouve anormal que les communes qui n'ont pas mis en place le dispositif du tri sélectif ne soient pas

pénalisées et rappelle par ailleurs que la TEOM est un impôt social puisqu'il est assis sur la valeur locative des habitations contrairement à la REOM qui est basée sur la quantité de déchets produits par chaque ménage.

Monsieur VAN HOUTTE rappelle que la Communauté de Communes des Sablons a fait le choix de ne pas mettre en place de fiscalité additionnelle (TPU accompagnée des impôts ménages). D'autres structures ont fait le choix inverse et n'augmentent donc pas leur TEOM mais augmentent leurs taux de taxes foncières et de taxe d'habitation. Au final, le résultat est le même pour le contribuable.

Le Conseil Communautaire décide de fixer le taux de TEOM pour l'année 2006 à 12,95 % (Messieurs VASQUEZ et DEPLECHIN ayant voté contre).

- Versement transport

Monsieur le Président propose de porter à 0,27 % le taux du versement transport en rappelant que seules sont concernées les personnes publiques ou privées employant plus de 9 salariés sur la commune de Méru.

Ce taux demeure modéré (le taux maximal étant de 0,55 %) et permettra d'apporter 217 600 € de recettes au budget annexe « transport ».

Monsieur le Président précise par ailleurs que le Conseil Général de l'Oise étudie la mise en place d'un syndicat mixte des transports sur le département.

Monsieur VAN HOUTTE rappelle que les entreprises de Méru ont bénéficié d'une baisse de leur taux de taxe professionnelle d'environ 2 % suite au passage de la communauté de communes en taxe professionnelle unique.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le taux du versement transport à 0,27 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

- Taxe Professionnelle

Monsieur le Président propose de maintenir le taux de taxe professionnelle à 13,65 % en 2006.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le taux de taxe professionnelle à 13,65 % en 2006.

## **IX – FIXATION DU PRIX DES REPAS PORTES A DOMICILE**

Monsieur le Président rappelle que la commission des affaires sociales a proposé d'augmenter de 0,30 €uros le prix des repas livrés aux personnes âgées et handicapées en le passant de 6,20 €uros à 6,50 €uros.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette augmentation et décide de fixer le prix des repas à 6,50 €uros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

## **X – BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2006:**

Madame LEGRAND présente le budget Primitif de l'exercice 2006 qui est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **21 125 214,39 €uros** répartie comme suit :

- Section de fonctionnement : 13 785 656,00 €uros
- Section d'investissement : 7 339 558,39 €uros

Madame LEGRAND précise que le budget de fonctionnement n'a que très faiblement augmenté. Les principales évolutions sont en matière de charges générales l'augmentation du coût de collecte et traitement des ordures ménagères et en matière de charges de personnel l'augmentation des charges patronales liées à la fin du dispositif CEC pour 4 agents du musée.

Madame LEGRAND présente les autorisations de programme ainsi que les crédits de paiement :

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| - AP patrimoine 2005 : 4 708 054 €        | (2 148 240 € de CP en 2006) |
| - AP patrimoine 2006 : 1 744 960 €        | (430 840 € de CP en 2006)   |
| - AP voirie : 1 435 200 €                 | (270 600 € de CP en 2006)   |
| - AP extension musée : 2 650 400 €        | (1 170 400 € de CP en 2006) |
| - AP plateforme multimodale : 1 794 000 € | (956 000 € de CP en 2006)   |
| - AP salle de Lormaison : 1 285 000 €     | (1 185 000 € de CP en 2006) |
| - AP aménagements paysagers : 209 300 €   | (90 650 € de CP en 2006)    |
| - AP Fosseuse : 478 400 €                 | (25 000 € de CP en 2006)    |
| - AP Tennis Andeville : 250 000 €         | (50 000 € de CP en 2006)    |

Aucune subvention n'ayant été inscrite, la nécessité de recours à l'emprunt s'élève à 4 315 000 euros. Il est précisé que le montant réel de l'emprunt à contractualiser en 2006 sera très inférieur à cette somme.

Monsieur VASQUEZ précise qu'il a soumis le budget de la Communauté de Communes des Sablons à son Conseil Municipal. Ce dernier n'a pas approuvé le projet de budget en estimant que les dépenses de fonctionnement n'étaient pas suffisantes.

Monsieur le Président rappelle qu'il est préférable de réaliser des investissements utiles à toutes les communes plutôt que d'augmenter les dépenses de fonctionnement et donc d'avoir recours à la fiscalité additionnelle ce qui augmenterait la pression fiscale sur les habitants de la CCS ou de laisser les communes financer elles même leurs investissements.

Monsieur MOKTARI souligne que le taux de chômage sur le canton de Méru est d'environ 12 à 13 % et que la Communauté de Communes des Sablons devrait se saisir pleinement de ce problème.

Monsieur le Président rappelle que les communautés de communes n'ont pas été créées pour répondre à cette question et que les investissements réalisés par la CCS sont créateurs d'emplois. Le traitement social du chômage est essentiellement dévolu aux Conseil Généraux et aux CCAS. Par ailleurs, à travers sa politique en matière de gratuité dans les transports en commun, la CCS développe une politique solidaire et sociale. Cette action se traduit également par le service de portage des repas à domicile.

A travers sa compétence développement économique, la CCS cherche à créer des emplois. Monsieur le Président rappelle que plus de 400 emplois seraient créés sur la zone Meressan sans les recours répétés devant la juridiction administrative d'une association. A ce sujet, Monsieur MOKTARI affirme qu'il soutient pleinement le projet de développement de cette zone.

Monsieur VASQUEZ précise que son Conseil Municipal n'a pas délibéré sur le projet de budget.

Monsieur FREMONT souligne qu'il ne faut pas négliger l'opération patrimoine au profit de dépenses de fonctionnement. Ce choix pénaliserait en effet plusieurs communes.

Monsieur le Président répond qu'en 2012, la rénovation de l'intégralité du patrimoine des communes devrait être achevée. Au sujet de la salle de Lormaison, Monsieur le Président informe les conseillers communautaires que le Conseil Général vient d'inscrire une 1<sup>ère</sup> phase financière. La première pierre sera posée le 21 décembre à 11 h30.

Le Conseil Communautaire adopte ce budget primitif (Messieurs VASQUEZ et DEPLECHIN ayant voté contre).

## **XI – BUDGET ANNEXE – ZA LES VALLEES – BUDGET PRIMITIF 2006:**

Le budget Primitif de l'exercice 2006 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **2 865 800 €uros** répartie comme suit :

- section de fonctionnement : 1 905 600 €uros
- section d'investissement : 960 200 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget primitif.

## **XII – BUDGET ANNEXE – TRANSPORTS – BUDGET PRIMITIF 2006:**

Le budget Primitif de l'exercice 2006 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **522 700 €uros** répartie comme suit :

- Section de fonctionnement : 491 600 €uros
- Section d'investissement : 31 100 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget primitif.

## **XIII - BUDGET ANNEXE – MUSEE – BUDGET PRIMITIF 2006:**

Le budget Primitif de l'exercice 2006 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **539 000 €uros** répartie comme suit :

- Section d'exploitation : 379 000 €uros
- Section d'investissement : 160 000 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget primitif.

## **XIV – BUDGET ANNEXE – PISCINE – BUDGET PRIMITIF 2006:**

Le budget Primitif de l'exercice 2006 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **810 000 €uros** uniquement en section de fonctionnement.

A la demande de Monsieur LEBLANC, Monsieur le Président précise que la piscine emploie 15 personnes.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget primitif.

#### **XV – BUDGET ANNEXE – PORTAGE DE REPAS – BUDGET PRIMITIF 2006:**

Le budget Primitif de l'exercice 2006 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **98 455 €uros** uniquement en section d'exploitation.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget primitif.

#### **XVI – BUDGET ANNEXE – PARC DE STATIONNEMENT – BUDGET PRIMITIF 2006 :**

Le budget Primitif de l'exercice 2006 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **57 780 €uros** uniquement en section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget primitif.

#### **XVII - CREATION ET VOTE DE D'UN NOUVEAU BUDGET ANNEXE : ANCIEN SITE NORINCO**

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes des Sablons a signé une promesse de vente pour l'achat d'une parcelle de 5 ha de terrain en 2002. La signature de cette vente doit avoir lieu avant le 31 décembre 2005. Le montant de l'acquisition s'élève à 750 000 €uros. Les terrains ainsi achetés constitueront une réserve foncière.

Le Conseil Communautaire approuve la création de ce budget annexe.

Le budget primitif de l'exercice 2006 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de 1 570 000 €uros répartis comme suit :

- section de fonctionnement : 770 000 €uros
- section d'investissement : 800 000 €uros

A la demande de Monsieur MAYOT, Monsieur le Président précise que ces terrains sont en partie décontaminés.

Le Conseil Communautaire approuve ce budget primitif.

## **XVIII – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions suivantes :

- Syndicat d'initiative des Sablons en pays de Nacre : 12 500 €
- Lycée Condorcet : 1 737 €

Monsieur DOMER souhaite qu'une rallonge financière soit accordée au Syndicat d'Initiative.

Le Conseil Communautaire approuve l'individualisation de cette subvention.

- Instance cantonale : 10 500 €

Le Conseil Communautaire approuve l'individualisation de cette subvention (Monsieur MAYOT n'ayant ni assisté aux débats ni pris part au vote).

## **XIX – ZAC LES VALLEES**

Monsieur le Président propose de réévaluer le prix de vente minimal des terrains sur la ZAC les Vallées en le passant de 19 à 20 €uros.

Monsieur MOREL souhaite connaître l'opinion de Monsieur TANKERE. Ce dernier se déclare favorable à cette revalorisation.

Monsieur VASQUEZ suggère d'appliquer un tarif dégressif en fonction de la surface achetée.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette réévaluation.

## **XX – FISAC :**

Monsieur le Président précise qu'il convient de constituer une commission qui sera chargée de l'examen et du suivi des dossiers de demande de subvention. Il propose de recourir à la commission « développement économique » et demande si d'autres conseillers communautaires souhaitent y siéger.

Monsieur MOKTARI se déclare candidat pour intégrer la commission « développement économique ».

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur MOKTARI au sein de la commission « développement économique » et désigne cette dernière pour le suivi et l'examen des dossiers FISAC.

Monsieur le Président précise que cette commission se réunira le 22 décembre à 9 h30. Cette réunion sera suivie de la signature de la convention à 11 h 30 à Saint Crépin Ibouvillers. Il souhaite également la bienvenue à Mademoiselle Sandra FOUCHARD, chargée de mission FISAC, ainsi qu'à Mademoiselle Anne LENFANT qui sera en stage à la CCS en 2006.

## **XXI – MUSEE DE LA NACRE**

Monsieur le Président propose d'accepter les dons réalisés au profit du musée de la Nacre durant l'année 2005. Le montant total de ces dons s'élève à 3 180 €uros.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité ces dons.

## **XXII – QUESTIONS DIVERSES**

- SIBE : Monsieur LEBLANC fait part du souhait de Monsieur VINCENTI, Maire de Belle Eglise de voir le Conseil Communautaire prendre une délibération de principe attestant que les fonds nécessaires à la réalisation des travaux d'assainissement de Belle Eglise et de Dieudonne seront laissés à la disposition du SIBE.

Monsieur le Président rappelle que la CCS s'est toujours engagée à respecter la programmation des travaux des syndicats existants en maintenant la manne financière nécessaire à leur réalisation. Il rappelle toutefois que la CCS n'a pas compétence pour délibérer sur cette question.

Monsieur MOREL précise que son Conseil Municipal a choisi de ne pas se retirer du SIBE, le mécanisme de la substitution – représentation devant donc s'appliquer.

Monsieur VASQUEZ précise que son Conseil Municipal s'est prononcé contre le transfert de compétence assainissement et contre le retrait du SIBE de sa commune.

- Personnel :
  - o Contrat de travail de Monsieur Hervé GUDEFIN : Monsieur le Président propose de conclure un contrat à durée indéterminée conformément aux dispositions de la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005.  
Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la conclusion de ce CDI
  - o Suite au non renouvellement des CEC du musée, il est nécessaire de procéder à la création de 4 emplois statutaires dont 1 à temps non complet.  
Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création de ces 4 emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006
  - o Monsieur le Président propose de renouveler les contrats des vacataires du Musée.  
Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement de ces contrats.
- Madame LEGRAND précise qu'il est nécessaire d'autoriser l'association « Les amis du Château d'Hénonville » à exécuter les travaux de rénovation des boiseries et des sols du vestibule et de la salle à manger dans le Château d'Hénonville.  
Le Conseil Communautaire accorde à l'unanimité cette autorisation.
- Monsieur DAUCHEL souhaite obtenir des éclaircissements sur l'intégration des communautés de communes au sein des Pays. Monsieur le Président rappelle que cette question a déjà été évoquée en septembre et que la CCS



s'est engagée dans une procédure de création d'un pays avec la CC du Thelle-Bray, la CC du Pays de Thelle et la CC du Vexin-Thelle.